

## Procès-Verbal - Séance du 7 Juillet 2025

L'an 2025 et le 7 Juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de MORICHON Michel Maire

**Présents** : M. MORICHON Michel, Maire, M. ARNOULT Christian, Mme PERINUCCI Julie, Mme DESFORGES Isabelle, Mme CHAUSSEMY Brigitte, Mme CHENU Mélanie, M. JOLY Patrice, Mme DESHAYES Adeline

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUDO Carine à M. MORICHON Michel, M. BESSIERES William à Mme CHENU Mélanie, M. ESCOFFIER Jean-Michel à Mme PERINUCCI Julie

Absent(s) : Mme LEROY Isabelle, M. ARNOULT Frédéric

### Nombre de membres

• **Afférents au Conseil municipal** : 13

**Présents** : 8

**Date de la convocation** : 13/06/2025

**Date d'affichage** : 13/06/2025

### Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture d'étampes  
et publication ou notification

le : 09/07/2025

du :

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme PERINUCCI Julie

Approbation du Procès-Verbal du 12 mai 2025

### Objet(s) des délibérations

### SOMMAIRE

**-DEMANDE DE SUBVENTIONS AIDES COMMUNAUTAIRES 2025 - 2025-18**

**-AIDES COMMUNAUTAIRES CAESE - 2025-19**

**-Modification des horaires des écoles du SIRP -**

**-DEMANDE DE SUBVENTIONS AIDES COMMUNAUTAIRES 2025 - réf : 2025-18**

Conformément à la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités, le total de l'aide reçue par une commune doit être au plus égal à la part de l'autofinancement prévue pour son projet.

Considérant que le règlement des aides communautaires 2025 de la CAESE a été adopté lors du Conseil Communautaire du 24 mars 2025, par la délibération N° CA-DEL-2025- 002

Considérant que la Commune de Bouville, peut bénéficier d'une subvention annuelle de 11 149,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention maximum auprès de la CAESE et à signer les documents s'y rapportant au regard du plan de financement suivant :

Opération : **Achat de panneaux de circulation**

Montant HT

980,00 €

Aides communautaires

490,00 €

Commune

490,00 €

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**-AIDES COMMUNAUTAIRES CAESE - réf : 2025-19**

Conformément à la loi N° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités, le total de l'aide reçue par une commune doit être au plus égal à la part de l'autofinancement prévue pour son projet.

Considérant que le règlement des aides communautaires 2025 de la CAESE a été adopté lors du conseil communautaire du 24 mars 2025, par la délibération N° CA-DEL-2025-002

Considérant que la Commune de Bouville, peut bénéficier d'une subvention annuelle de 11 149,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention maximum auprès de la CAESE et à signer les documents s'y rapportant au regard du plan de financement suivant :

**Opération : Travaux de réparation de la toiture de la salle des fêtes**

Montant HT	4 140,00€
Aides communautaires	2 070,00 €
Commune	2 070,00 €

À l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire annonce que ce point est retiré des délibérations à prendre ce jour.

**-Modification des horaires des écoles du SIRP - réf :**

Monsieur le Maire explique que Madame l'inspectrice de l'académie demande à l'école maternelle de modifier ses horaires afin que les enfants puissent faire une sieste après le déjeuner.

Afin de réaliser cette demande, il faut modifier les horaires des écoles du SIRP.

Les horaires actuels sont :

pour l'école maternelle de Bouville :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 50 -12 et 14 h à 16 h 50

pour l'école primaire de Puiset-Le-Marais :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 40- 12 et 14 - 16 h 40

Pour l'école primaire de Valpuiseaux :

lundi, mardi, jeudi, vendred : 8 h 30- 11 h 30 et 14 h -16 h 30

Les nouveaux horaires sont :

pour l'école maternelle de Bouville :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 -11 h 30 et 13 h 30- 16 h 30

pour l'école primaire de Puiset-Le-Marais :

lundi, mardi, jeudi, vendredi :8 h 40- 11 h 30 et 13 h 30- 16 h 40

Pour l'école primaire de Valpuiseaux :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 50- 11 h 30 et 13 h 30- 16 h50

**Questions diverses :**

Point sur la fête du village et du vide-grenier

Les dépenses pour la fête du village sont de :	1 800,00 €
Les recettes pour la fête du village sont de :	700,00 €
Les recettes du vide-grenier sont de :	800,00 €

Courrier reçu

Madame MARTINOT, nous a envoyé une carte postale. Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame MARTINOT, ancienne habitante de la Commune.

Festival

Le nombre de personnes est de 7 500 personnes.

Les billets seront à retirer à la mairie à partir du 15 juillet 2025.

Voirie

il est rapporté que le trou devant l'ancien restaurant s'agrandit.

Travaux à l'école

Monsieur le Maire énumère les différents travaux à faire à l'école cette été.

Il indique également que la toiture de l'école sera réparée, que la cheminée sera démolie.

**Complément de procès-verbal :**

Délibération annulée :

La délibération concernant modification des horaires des écoles du SIRP, ne sera pas prise cette année.  
Ce point est donc annulé.

"Monsieur le Maire explique que Madame l'inspectrice de l'académie demande à l'école maternelle de modifier ses horaires afin que les enfants puissent faire une sieste après le déjeuner.

Afin de réaliser cette demande, il faut modifier les horaires des écoles du SIRP.

Les horaires actuels sont :

pour l'école maternelle de Bouville :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 50 -12 et 14 h à 16 h 50

pour l'école primaire de Puiset-Le-Marais :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 40- 12 et 14 - 16 h 40

Pour l'école primaire de Valpuiseaux :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30- 11 h 30 et 14 h -16 h 30

Les nouveaux horaires sont :

pour l'école maternelle de Bouville :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 30 -11 h 30 et 13 h 30- 16 h 30

pour l'école primaire de Puiset-Le-Marais :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 40- 11 h 30 et 13 h 30- 16 h 40

Pour l'école primaire de Valpuiseaux :

lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8 h 50- 11 h 30 et 13 h 30- 16 h50

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

de modifier et d'accepter les nouveaux horaires, pour une mise en place au 1er septembre 2025"

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 7 juillet 2025

Le Maire  
Michel MORICHON

Secrétaire de séance  
Mme PERINUCCI Julie